

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 10 AVRIL 2019 A 19H00**

**SELON CONVOCATION DU 05.04.2019**

L'an deux mil dix -neuf et le **mercredi 10 avril à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur BROGI Fabrice**, Maire.

**Présents** : Mmes Tamani – Havette – Robuchon – Ducat – Folea – Lutique – Spada –Fabbri

MM. Brogi – Chechetto – Richardson –Zampetti – Facci – Comandini – Catani – Adler

**Représentés** : Mme Amalou par M Facci ; M Milano par Mme Ducat, M Bouaffad par M Chechetto, M Bochicchio par M Catani, Mme BOVI par Mme Lutique

**Absents** : Mme Mattina et M Gregori

**Secrétaire** : Mme Robuchon a été désignée comme secrétaire de séance

**00 APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

**DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS**

**Urbanisme** : le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes suivantes :

- *Dossier 19B0009* – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme et Mr Hervé ALIVENTI sis 18 rue Genreau cadastré section AL sous le n° 81 d'une superficie de 193 m<sup>2</sup> au prix de 70 000€.
- *Dossier 19B0010* – 1 garage appartenant à Mr Eric KRANJCIC sis rue Montaigne cadastré section AE sous le n°471 d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> au prix de 2 500€.
- *Dossier 19B0011* – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr René MARX sis 10 rue Alphonse Daudet cadastré section AE sous le n° 100 d'une superficie de 477 m<sup>2</sup> au prix de 145 000€ dont 7 500€ de mobilier.
- *Dossier 19B0012* – 1 terrain + 1 habitation appartenant aux Consorts GUISE sis 36 les Glacis cadastré section AH sous le n° 222 d'une superficie de 535 m<sup>2</sup> au prix de 130 000€.
- *Dossier 19B0013* – 1 terrain appartenant à la Commune d'Auboué sis Cités de Coinville cadastré section AI sous les n° 238-305-309 et 304 d'une superficie de 1 202 m<sup>2</sup> au prix de 39 065€.
- *Dossier 19B0014* – 1 terrain appartenant aux Consorts NOEL sis Chauffour cadastré section AL sous le n° 658 d'une superficie de 893 m<sup>2</sup> au prix de 2 500€.
- *Dossier 19B0015* – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme et Mr Patrick VIDILI sis 40 rue Octave Corzani cadastré section AL sous les n° 723 et 699 d'une superficie de 907 m<sup>2</sup> au prix de 222 000€ dont 11 100€ de mobilier.
- *Dossier 19B0016* – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme et Mr Saïd GUECHI sis 17 rue Camille Cavallier cadastré section AD sous le n° 130 d'une superficie de 468 m<sup>2</sup> au prix de 100 000€ dont 10 000€ de mobilier.

## **Marché public**

- **Décision 007-2019** portant attribution d'un marché d'un montant annuel révisable, s'élevant à 4.530€HT soit 5 346€ TTC à la société ATFE Ingénierie dont le siège social est à MAXEVILLE – 54320 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi technique, financier et administratif du contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux. Le contrat étant conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1er juillet 2019.
- **Décision 008-2019** portant attribution d'une prestation d'un montant s'élevant à 4.400€HT soit 5 280€ TTC à la société ATFE Ingénierie dont le siège social est à MAXEVILLE – 54320 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration du marché relatif à l'entretien de l'éclairage public communal qui arrive à échéance le 30 septembre 2019.

## **01 : BUDGET 2018 COMMUNE ET LOTISSEMENT V HUGO**

Comme l'an passé, le budget 2019 a été établi dans un contexte tendu s'agissant des finances des collectivités territoriales même si l'enveloppe totale de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est sensiblement la même qu'en 2018, ce qui poursuit sa stabilisation pour la 2ème année consécutive et donc l'arrêt (durable ?) de la baisse des dotations initié en 2013.

Ainsi, pour Auboué, le montant estimé de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2019 (575 470 €) devrait être théoriquement quasiment identique à celui perçu en 2018 (- 165€), et ce après 4 années de réductions drastiques (2014 à 2017) qui ont fortement impacté nos marges de manœuvre budgétaires. Ce contexte toujours tendu, qui touche l'ensemble des collectivités, impacte à nouveau sensiblement notre budget communal et notamment notre capacité d'autofinancement qui s'est toutefois nettement amélioré en 2018. L'ensemble des dotations et participations de l'Etat représenteront 44% de nos recettes réelles de fonctionnement en 2019

La baisse de nos recettes de fonctionnement, cumulée à des subventions d'investissement qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir auprès de nos partenaires financiers (Région, Département, également soumis à la même cure d'austérité), à des dépenses exceptionnelles auxquelles nous avons dû faire face en 2017 (solde DMO Glacis Orne Aval et remboursement par anticipation des emprunts du CCAS suite à la vente du FPA à l'OHS) et à des dépenses de fonctionnement qui augmentent mécaniquement chaque année (et que nous tentons de contenir au mieux), ont ces dernières années sensiblement réduit notre capacité d'autofinancement nette (après remboursement des emprunts) qui présente toutefois une amélioration de 262 909€ en 2018 comparée à 2017.

Seule une saine gestion des finances communales, qui a permis de constituer et d'améliorer notre fonds de roulement (qui passe de 1 055 101€ à 1 128 338€), nous permet encore aujourd'hui de maintenir les services à la population tels qu'ils existent et d'investir pour l'intérêt général. Les efforts doivent cependant être maintenus afin de reconstituer une capacité d'autofinancement nette positive le plus rapidement possible.

Prudence et pertinence guideront l'engagement des dépenses de fonctionnement en 2019, l'objectif étant plus que jamais de dégager un excédent de fonctionnement suffisamment conséquent en fin d'exercice comptable, pour

autofinancer nos futurs investissements. Comme l'année précédente, la commune poursuivra la maîtrise de ses dépenses ainsi que la recherche des sources d'économie.

Cette année encore les taux restent inchangés.

- TH : 11.81% soit un produit attendu de 304 344€
- FB : 24.92% soit un produit attendu de 482 451€
- FNB : 55.15% soit un produit attendu de 7 335€

Le budget 2019 intègre cette année l'échéance 2019 du paiement en 4 annuités des frais d'achat du nouveau tracteur pour le service technique. (5 500€/an).

Tenant compte de ce contexte, le budget 2019 se décompose comme suit :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	609 450.00	013	ATTENUATION DE CHARGES	17 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 188 370.00	070	PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 970.00
065	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	333 100.00	073	IMPOTS ET TAXES	1 014 009.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0.00	074	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	983 372.00
	<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>2 130 920.00</b>	075	AUTES PROD.GESTION COURANTE	187 480.00
066	CHARGES FINANCIERES (intérêts d'emprunt)	81 000.00		<b>TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES</b>	<b>2 212 831.00</b>
067	CHARGES EXCEPTIONNELLES	378 190.00	076	PRODUITS FINANCIERS	6.00
	DEPENSES IMPREVUES		077	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 300.00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 590 110.00</b>		<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 233 137.00</b>
042	OP D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 550.00	042	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 800.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	421 407.00	002	EXCEDENT N-1 REPORTE	754 130.00
	<b>Total des Dépenses de Fonctionnement 2019</b>	<b>3 013 067.00</b>		<b>Total des Recettes de Fonctionnement 2019</b>	<b>3 013 067.00</b>

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>640 300.00 €</b>	<b>RECETTES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>188 360.00 €</b>
TRAVAUX ET ACQUISITIONS DE MATERIEL	640 300.00 €	SUBVENTIONS	188 360.00 €
<b>DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>166 400.00 €</b>	<b>RECETTES FINANCIERES</b>	<b>283 840.00 €</b>
CAPITAL DES EMPRUNTS A REMBOURSER	166 400.00 €	FCTVA, TAXE AMENAGEMENT, CAUTION	55 740.00 €
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>119 090.00 €</b>	CESSIONS D'IMMOBILISATION + CREANCES SUR OLC	228 100.00 €
TRANSFERT ENTRE SECTION	25 800.00 €	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>14 840.00 €</b>
OPERATIONS PATRIMONIALES	13 290.00 €	TRANSFERT ENTRE SECTION	1 550.00 €
CREANCES SUR GFP DE RATTACHEMENT (LOT V HUGO)	80 000.00 €	OPERATIONS PATRIMONIALES	13 290.00 €
		<b>EXCEDENT 2018 REPORTE</b>	<b>17 343.00 €</b>
		<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>421 407.00 €</b>
<b>Total des dépenses d'Investissement 2019</b>	<b>925 790.00</b>	<b>Total des recettes d'Investissement 2019</b>	<b>925 790.00</b>

Concernant les principaux nouveaux chantiers de 2019, ils se décomposent comme suit :

- Travaux de mise en accessibilité de la Mairie : 62 000€
- Travaux de mise en accessibilité du gymnase : 77 000 €
- Travaux de mise en accessibilité intérieurs MJC et vestiaire foot, ext SDS : 38 000€
- Réfection voirie : 115 000€
- Travaux de VRD accessibilité bâtiments publics : 38 000€
- L'acquisition d'un nouveau tracteur et d'une saleuse : 46 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget 2019 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement .....3 013 067.00€
- Section d'investissement ..... 925 790.00€
- Budget total 2019 : .....3 938 857.00€

Concernant le lotissement Victor Hugo, le budget 2019 est la reproduction conforme de celui voté en 2018, aucun mouvement comptable n'ayant été constaté l'année dernière. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte donc le budget 2019 du lotissement arrêté comme suit :

▪ Section de fonctionnement .....	117 572.88€
▪ Section d'investissement .....	166 416.88€
▪ Budget total 2019 : .....	283 989.76€

## **02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019**

Le conseil municipal, unanime, exceptée la subvention allouée la subvention de 100 € attribuée au syndicat CGT du bassin de Mancieulles, Trieux et Tucquenieux dans le cadre de l'organisation des festivités du 1er mai pour laquelle un conseiller s'est abstenu, valide les montants des subventions 2019 tels que repris ci-dessous :

### **ASSOCIATIONS AUBOUESIENNES**

A.D.I.R.P. (déportés-fusillés)	100.00
Comité de gestion œuvres sociales pers.	7 000.00
Croix rouge française	100.00
Don du sang	400.00
Edelweiss	12 000.00
Doigts de fée	150.00
Les amis de l'histoire	1 500.00
Médailleurs Militaires	100.00
MJC	105 000.00
Parents d'élèves	750.00
Rio Grande	500.00
Amicale de Coinville	50.00

### **AUTRES ASSOCIATIONS**

AFMD 54 pour Stelle Malpierre	100.00
Arc en Ciel	50.00
Cercle généalogique Pays Briey	30.00
Ceux de Verdun	120.00
Comité stèle de Valleroy	100.00
Comité entraide aux handicapés	100.00
Espoir et vie	150.00
FNATH	50.00
Intervention	100.00
La Mémoire du Pays de l'Orne	50.00
Le soleil couchant	100.00
Marche et rêve	400.00
Prendre un enfant par la main	350.00
Restaurants du Cœur	350.00
Retraité veuve sidérurgie CGT	150.00
Secours Populaire	100.00
SOS animaux	100.00
U2AF54	100.00
UNC 9ème DIC	70.00
Une Rose un Espoir	50.00
Union Locale CFDT	50.00
ULCGT	250.00
ACPG / CATM	100.00
Syndicat CGT Mancieulles, Trieux, Tucquenieux	100.00

## **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES**

O.M.S.	1 700.00
Moto Club	300.00
Gym Relax	350.00
Haltérophilie	1 600.00
FFMJS Médaille	100.00
Football -AJA	1 3000.00
Ryu Budo	700.00
Teisho Kiai Club	800.00
Les randon du Pays de l'Orne	400.00
Basket	12 500.00

### **03 : PARTICIPATION COMMUNALE CLASSE DE NEIGE**

Dans le cadre de la participation communale à l'organisation d'une « classe de neige » dans les Vosges, pendant 2 jours, le conseil municipal unanime valide le versement d'une subvention de 1 595€ représentant 40.89€/enfant.

### **04 : RESTITUTION A LA COMMUNE SUBVENTION MALPIERRE AFMD54 2018**

Courant juin 2018, l'AFMD a été bénéficiaire d'une subvention de 4 000€ versée par la commune d'Auboué dans le cadre des travaux d'aménagement d'une stèle sur le site de la Malpierre. Or, au cours de cette même année, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle a accepté de prendre en charge et de financer ce projet, auparavant porté par l'AFMD et les communes d'Auboué et de Champigneules. Dans le nouveau pilotage financier de ce dossier il a également été convenu que le Département solliciterait le moment venu les communes pour le versement d'une aide financière, prévue à hauteur de 4 000€ maximum par la commune d'AUBOUE. C'est donc à tort que le versement de la subvention de 4 000€ a été effectué au profit de l'AFMD courant 2018. Le conseil unanime autorise donc l'émission d'un titre de reversement de 4 000€ à l'encontre de l'AFMD dans le cadre de la procédure ci-avant décrite.

### **05 : ANCIEN CINEMA « TRIANON » : CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE AVEC L'EPFL : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le conseil municipal, dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg de la commune autorise à l'unanimité le maire à signer avec l'EPFL une convention de maîtrise foncière visant à l'acquisition, par voie de préemption, de l'ancien cinéma TRIANON. L'enveloppe financière affectée à cette opération (acquisition + frais annexes) est fixée à 25 000€.

### **06 : RECONVERSION FRICHE SCOLAIRE ANCIEN LEP. DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2019**

Le conseil municipal, unanime décide de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (DSIL) pour les travaux de désamiantage/démolition du bâtiment administratif de l'ancien LEP.

### **07 : MOTIONS**

Le conseil municipal, unanime décide d'adopter les deux motions suivantes :

#### **1°) Motion de soutien à la population retraitée**

La commune d'Auboué dénonce la situation faite à la population retraitée du fait de la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans, la hausse de 25% de la contribution sociale généralisée (CSG) pour des millions de retraités.

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès des services

sociaux et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Le conseil municipal d'Auboué demande la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

## **2°) Motion de défense du service public de l'ONF**

Le conseil municipal d'Auboué réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

La séance est levée à 21h00.

AUBOUE, le 15 avril 2019  
Le Maire  
Fabrice BROGI